



RAPPEL D'ACCES ET D'UTILISATION DES EQUIPEMENTS DE L'ASMC A TOUS LES RESIDENTS

Mesdames, Messieurs les copropriétaires des résidences : **BRIGANTINE, CASCADELLE, DEUX VOILES, GALIOTE, MAISONS SUR LA GISCLE AINSI QU'A TOUS LES PROPRIETAIRES DE BATEAU INSCRITS A LA REGIE DU PORT DE COGOLIN.**

Vous trouverez ci-dessous un rappel des équipements, mis à votre disposition, qui vous sont exclusivement réservés, ainsi que les informations relatives à leur période d'ouverture, les dispositions d'accès ainsi que le tarif appliqué pour tous les résidents et propriétaires de bateau.

CARTE D'ACCES ET MACARON : Ces derniers sont indispensables pour pénétrer et stationner sur l'ensemble des Marines de Cogolin. Ils devront être collés sur le pare-brise ou visible sur le tableau de bord du véhicule. En cas d'absence, risque de verbalisation. Plusieurs types sont à votre disposition (**se reporter au document joint pour les modalités**). La remise de ces éléments s'effectuera auprès des gardiens des différentes résidences : Brigantine, Cascadelle, Galiote pour les Deux Voiles et les Villas sur la Giscle auprès de Gardien de la Cascadelle. Pour les visiteurs, auprès des vigiles des entrées sécurisés

BADGE ENTREE NORD :

Les résidents des copropriétés BRIGANTINE, CASCADELLE, DEUX VOILES et VILLAS SUR LA GISCLE disposent déjà de ce badge leur permettant l'accès libre à leur résidence. Les copropriétaires de la Galiote qui souhaitent disposer d'un passage **libre** à l'accès Nord peuvent acquérir ce badge au tarif de 15€TTC auprès du gardien à la Cascadelle 2 en présentant un justificatif de résidence à la Galiote de moins de 3 mois. Comme auparavant, ce passage est toujours autorisé, via les vigiles, pour tout véhicule muni de la carte ou du macaron d'accès aux Marines de Cogolin à jour chaque année.

MISE A L'EAU ET AIRE DES REMORQUES :

L'ouverture des barrières d'accès de ces équipements s'effectue à l'aide d'un badge de couleur verte disponible à la Capitainerie au tarif de 45.70€TTC remis sur présentation d'un justificatif de résidence de moins de 3 mois. Ce badge permet également l'accès de la barrière entrée Nord.

PISCINE :

Cette année, l'ouverture s'effectuera à **partir des 2 derniers week-ends de juin (19-20 et 26-27)** ainsi que tous les jours en juillet et août de **10h à 18h**. Le tarif d'entrée de 4€ reste inchangé (mesures sanitaires respectées).

TENNIS :

Courts disponibles : 1 et 3

Ouverts toute l'année de 8h30 à 18h sur réservation auprès du gardien Cascadelle 2

Remise de la clé chez le gardien Cascadelle 2 du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h30 et le Samedi matin de 9h à 12h, le samedi APM et le dimanche auprès des vigiles de l'entrée Nord de marines.

Modalités : 6€ de l'heure remise de la clé en échange de la pièce d'identité.

Possibilité de cours par un professeur.

Renseignements auprès de l'agent d'accueil cascadelle 2 : **07 81 65 41 39**

NAVETTE :

La navette portuaire sera mise en service cette année en fonction des restrictions sanitaires mais le nombre de passagers à bord sera réduit en raison des barrières sanitaires à appliquer dues à la COVID.

POUR TOUTE INFORMATION RELATIVE A L'ASMC, Mme Chantal LENTINI, Président de l'Association Syndicale des Marines de Cogolin est à votre disposition : chantal.lentini@wanadoo.fr tél. 06 15 05 25 74

Vous trouverez ci-joint le nouveau **règlement des Marines applicable à tous les résidents et propriétaires de bateau.**

INFORMATION CARTES D'ACCES 2021

Cartes d'accès pour voitures



Macarons/autocollants accès pour motos et scooters

